

Délibération n° 2024-05

Objet : Compte de gestion 2023

Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, Trésorière du CCAS, a présenté le compte de gestion de l'exercice 2023 du CCAS. Ce document a été comparé avec le compte administratif du même exercice arrêté par délibération du Conseil d'Administration du 15 mai 2024 et les autres documents comptables tenus par l'ordonnateur.

Cette comparaison permet de déclarer les arrêtés des dépenses et des recettes identiques.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration,

Vu les comptes présentés par Madame Laurence LEBRETON pour la période du 1^{er} janvier au 01 novembre 2023 et par Michel YZIQUEL pour la période du 2 novembre au 31 décembre 2023, des recettes et dépenses,

Vu les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023,

Après avoir approuvé le compte administratif du CCAS de Strasbourg lors de sa séance du 15 mai 2024

Sur proposition de sa Vice-présidente,

Après en avoir délibéré,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2023,

Constate

Que les opérations effectuées pendant la gestion 2023 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

-Résultats du compte de gestion :

Dépenses : 7 368 021,57 €

Recettes : 6 166 530,36 €

- Résultats du compte administratif :

Dépenses : 7 368 021,57 €

Recettes : 6 166 530,66 €

Résultat de l'exercice : - 1 201 491,21 €

Section d'investissement :

- Résultats du compte de gestion :

Dépenses : - €

Recettes : - €

Résultat de l'exercice : - €

- Résultat du compte administratif :

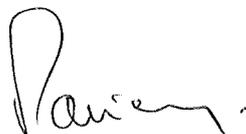
Dépenses : - €

Recettes : - €

Résultat de l'exercice : - €

Donne quitus pour la gestion de l'exercice 2023 à Madame Laure LEBRETON du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} novembre 2023 et à Monsieur Michel YZIQUEL pour la période du 2 novembre au 31 décembre 2023

Strasbourg, le 15 mai 2024
Par délégation,



Floriane VARIERAS
Vice-présidente

Rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité préfectoral

le: 17 MAI 2024
et affichage au centre administratif
le: 17 MAI 2024